

2.3. LES SITES PROTÉGÉS

La protection des sites a été instaurée par la loi du 2 mai 1930 (articles L 341-1 à 341-15, intégrés au code de l'environnement) pour des territoires présentant, d'un point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. Comme pour les monuments historiques, il existe deux cas de figure : le classement et l'inscription.

L'aire rapprochée compte un site protégé qui fait l'objet d'une analyse ci-après.

■ SITE DES GROTTES ET GALERIES DES MINES DE LOUBEAU

Distance par rapport à la ZIP : 5,3 km

Degré d'ouverture sur le paysage : Le site des grottes et galeries des mines de Loubeau se situe au sud de la ville de Melle. Le principal objet de ce site se trouve sous terre et la partie extérieure au site, visible depuis ses abords est très arborée. De plus, il se situe hors ZVI. Les vues en direction de la ZIP sont donc masquées par le relief et la végétation.





> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

COMMUNE	NOM	PROTECTION	SURFACE (ha)	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU SITE D'ÉTUDE
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE						
Melle	Grottes et galeries des mines de Loubeau	Classé	2,9	5,3	Site implanté en périphérie de la ville de Melle	Nulle





FIGURE 61 : SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DES SITES PROTÉGÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

FIGURE 62 : CARTE DES SITES UNESCO

PROJET ÉOLIEN DE LA CERISAIE

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Site UNESCO

Angle apparent

-  0,1 - 0,5°
-  0,5 - 1°
-  1,0 - 5,0°
-  5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro 3.2

Église Saint-Hilaire

2.4. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde, considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Cela fait l'objet d'un traité international intitulé Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adopté par l'UNESCO en 1972.

Un site inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial est présent au sein du périmètre d'étude de l'aire rapprochée.

■ ÉGLISE SAINT-HILAIRE - MELLE

Distance par rapport à la ZIP : 5,3 km

Degré d'ouverture sur le paysage : L'église Saint-Hilaire se situe en centre-ville de Melle au fond de la vallée de la Béronne. De part son implantation, l'église se trouve hors ZVI et grâce au relief, à la végétation et à la trame bâtie elle ne présente aucune visibilité sur la ZIP ni aucune covisibilité.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE



FIGURE 64 : LOCALISATION DU SPR SUR FOND IGN (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 72 : ÉGLISE SAINT-HILAIRE (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 73 : LA BÉRONNE, À L'EST DE L'ÉGLISE (© AGENCE COÛASNON)

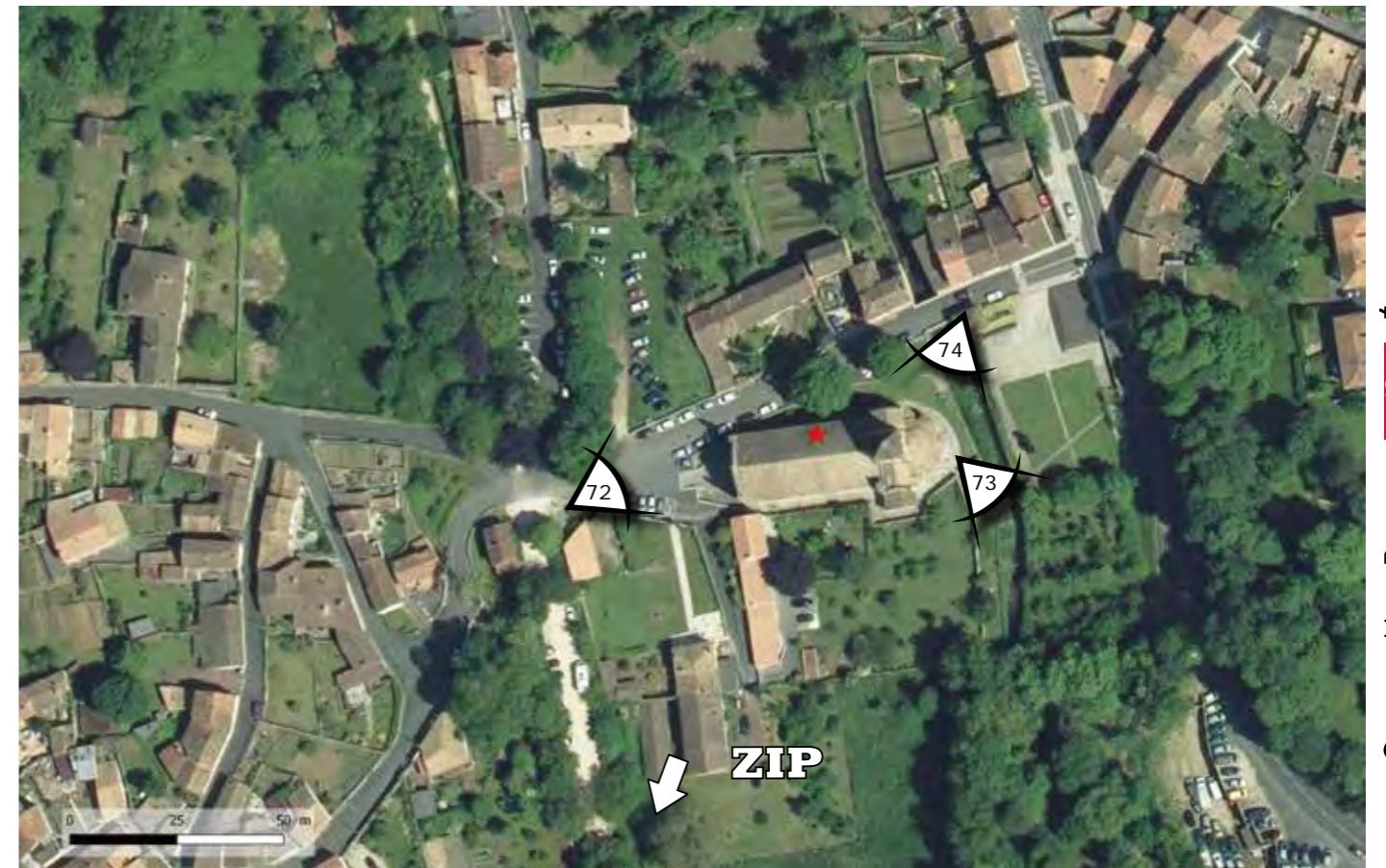


FIGURE 63 : LOCALISATION DU SPR SUR FOND BD ORTHO (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 74 : VUE FERMÉE EN DIRECTION DE LA ZIP DEPUIS L'ÉGLISE SAINT-HILAIRE (© AGENCE COÛASNON)